

plu

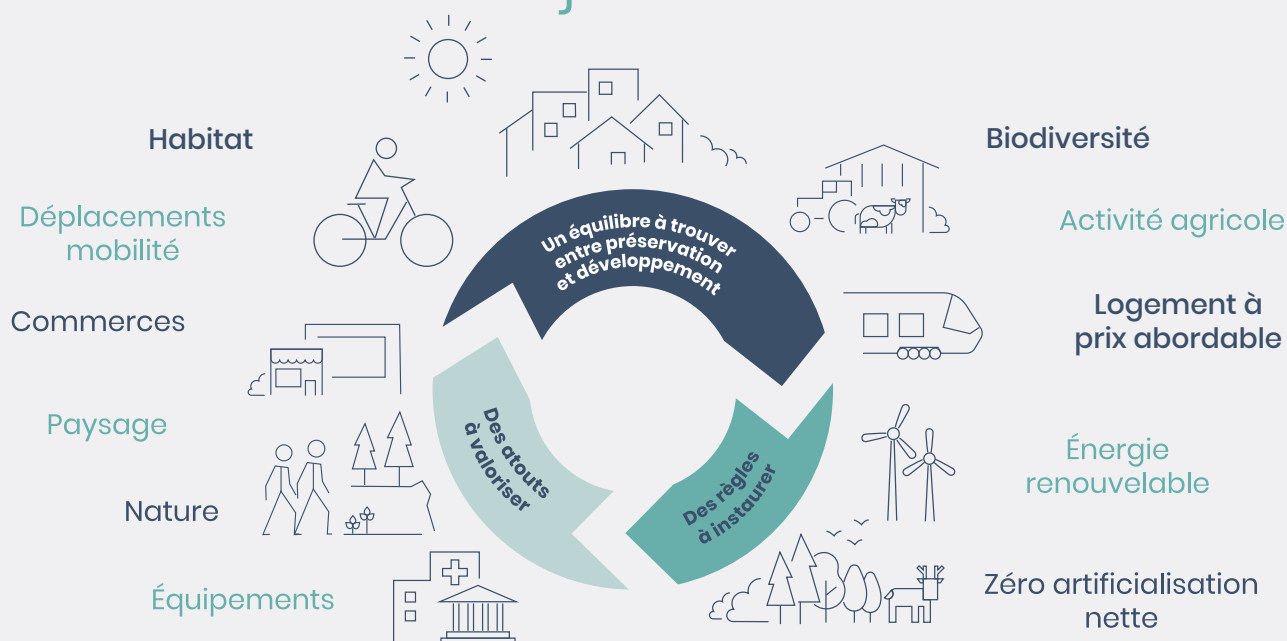
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le projet d'aménagement et de développement durables :
l'heure des choix pour notre territoire !

Quelle ambition pour notre territoire ?

Entre développement, préservation, qualité de vie,
prise en compte des enjeux climatiques, nature,
économie, déplacement...

Les enjeux du PLUi



L'enjeu pour demain, c'est du changement dès maintenant !



Le réchauffement climatique se ressent dès à présent : hausse des températures, canicules, irrégularité des pluies dans l'année, augmentation de la violence des phénomènes météorologiques, assèchement des sols, accentuation des feux de forêt, etc.

Ces faits questionnent nos vies quotidiennes et nos modèles d'aménagement !

Les toitures noires,
les volets gris :
est-ce toujours d'actualité
au regard de la hausse des
températures ?
...

Pouvons-nous continuer à
construire des pavillons sur les
terres naturelles et agricoles ?
...

Fin de la voiture individuelle ?
La voiture individuelle ne va pas
disparaître, mais où et comment
développer demain les autres
modes de déplacement :
covoiturage, transports en commun,
vélo, trottinette, marche à pied ?
...

Le PLUi, un outil pour répondre aux défis de demain

Le PLUi, c'est un document stratégique et réglementaire qui définit un projet global d'aménagement pour les 15 prochaines années. Il est élaboré par les élus de Grand Besançon Métropole en collaboration avec les 68 communes du territoire et en concertation avec les habitants, les associations, les acteurs économiques et sociaux du territoire.

Comment sera le Grand Besançon dans 15 ans ? Le PADD doit permettre de répondre à cette question et de dessiner les objectifs à atteindre. A ce stade, trois défis sont à relever à l'horizon 2040 : à vous de les enrichir !

15
ans



Axe
1

Pour une métropole
attractive et
dynamique

Axe
2

Pour une métropole
vertueuse et
solidaire

Axe
3

Pour une métropole
au cadre de vie
sain et résilient



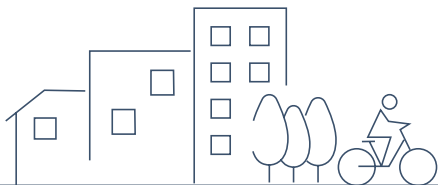
AXE 1

Pour une métropole attractive et dynamique

Être attractive et dynamique en s'appuyant sur les atouts et richesses du territoire : développement économique et emploi, cadre de vie, accessibilité routière et ferroviaire, équipements structurants, offre culturelle et événementielle, excellence de la communauté scientifique, patrimoine UNESCO...

Comment conforter le rôle de la métropole au sein de la Région Bourgogne Franche-Comté ?

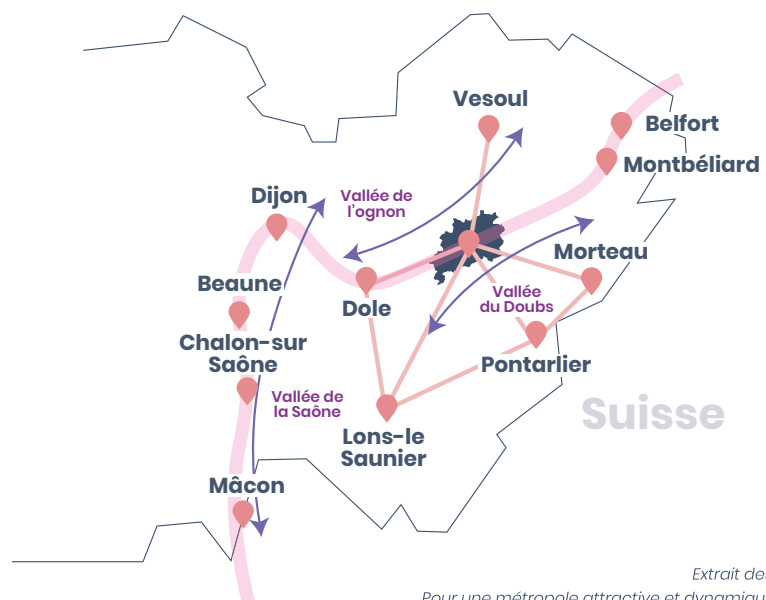
- En assurant à **Besançon** son rôle de **cœur de région**, en favorisant l'accessibilité avec la Suisse et en développant les activités transfrontalières ;
- En confortant **nos spécificités** : Université et enseignement supérieur, développement du CHU et implantation de l'Armée ;
- En affirmant le **cœur de ville de Besançon** et en faisant du Grand Besançon une **destination touristique**...
- En **consolidant les zones d'activités thématiques** de Besançon (TÉMIS Santé, Temis Innovation) et les filières d'excellence qui s'y développent : microtechniques, biomédical, horlogerie, ...;



 **Dorsale Rhin-Rhône** : Axe dynamique régional qui allie populations jeunes et croissance démographique.

 **Pôle métropolitain Centre Franche-Comté** : un réseau de coopérations territoriales complémentaires

 **Grand Besançon Métropole**



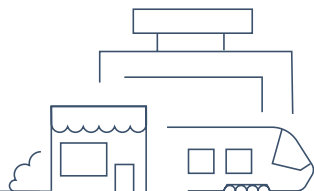
AXE 2

Pour une métropole vertueuse et solidaire

Être vertueuse et solidaire en réduisant la consommation foncière et en priorisant le développement dans des communes équipées et connectées, favorisant ainsi les déplacements à pied ou à vélo ainsi que l'accès à des équipements et commerces de qualité à proximité.

Où et comment construire 13 500 logements et implanter des entreprises et des équipements sur le territoire du Grand Besançon ?

- En accompagnant les **transformations de la société** (vieillesse de la population, familles monoparentales ou recomposées, célibataires, étudiants...) grâce à des logements et des aménagements adaptés ;
- En répondant aux besoins en **logements sur toutes les communes** ;
- En proposant **davantage de logements** à Besançon et dans les communes voisines ainsi qu'à Saint-Vit et Saône, là où sont réunis les commerces, services publics, entreprises, écoles, équipements sportifs et culturels...;
- En développant les **alternatives à la voiture individuelle** (à pied, vélo, trottinette, bus...) pour les déplacements courts du quotidien entre le travail, le logement, les commerces/services ;
- En **consommant moins de terres naturelles, agricoles et forestières** et en donnant la priorité aux terrains déjà bâtis (ex : transformation des 408 à Besançon) pour construire les logements, les bâtiments d'activité et équipements publics de demain...



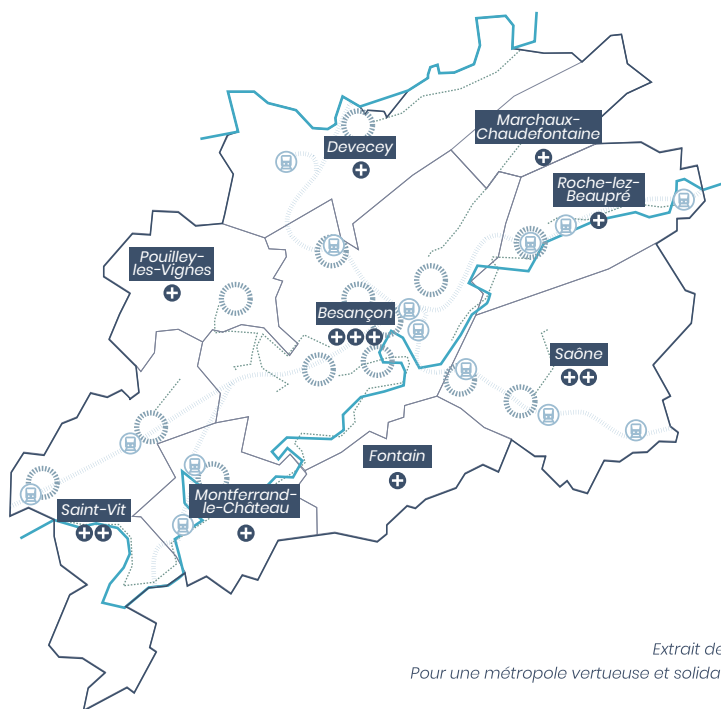
+ Intensité du développement de l'habitat de proximité par bassin

Permettre toutes les mobilités et rééquilibrer les modes de déplacement :

■ ■ ■ Pistes cyclables

🚆 Gares et lignes ferroviaires

🌀 Noeuds de mobilité



AXE 3

Pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

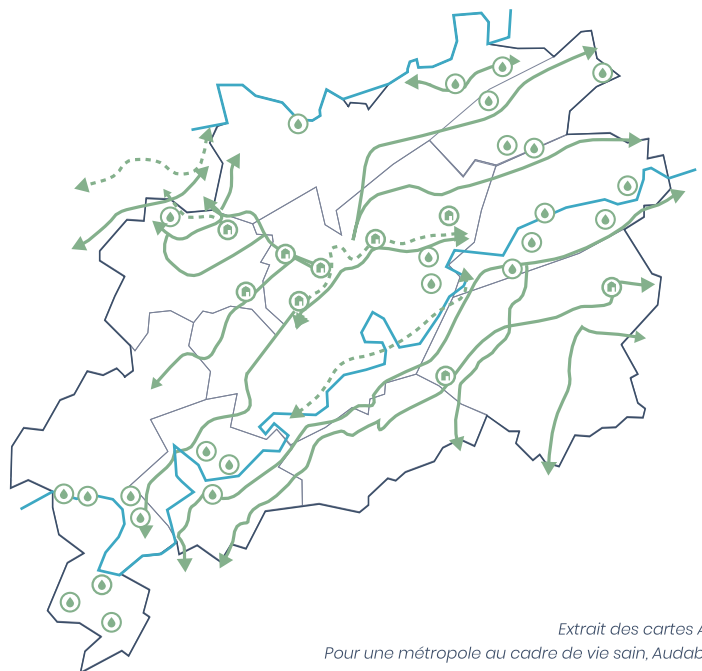
Avoir un cadre de vie sain et résilient en réduisant nos consommations énergétiques tout en développant des énergies renouvelables, ainsi qu'en appliquant un principe de préservation : préserver la nature et les paysages en minimisant les impacts humains et préserver les personnes et les biens des risques naturels.

Comment répondre aux défis du changement climatique à l'échelle du Grand Besançon ?

- En favorisant la **réduction des consommations énergétiques** dans les déplacements, les transports et les bâtiments ainsi qu'en offrant les conditions favorables au développement des **énergies renouvelables**, tant à l'échelle du Grand Besançon qu'à l'échelle des projets de chacun (réseau chaleur urbain, panneau photovoltaïque sur toiture, etc.) ;
- En **valorisant les services rendus (loisirs, fraîcheur..) par les espaces naturels, agricoles et forestiers** (massifs boisés, vallées du Doubs et de l'Ognon, marais de Saône, ...) ;
- En **protégeant** les habitants et les biens des **risques naturels** importants (inondation, effondrement, ...) ;
- En **préservant la ressource en eau**, tant en qualité qu'en quantité ;
- En adaptant les espaces publics aux problèmes de chaleur urbaine (type de revêtement de sol, matériaux et couleurs des toitures absorbant moins la chaleur...) et **en (ré)intégrant davantage de nature** dans les espaces bâtis des communes.



- Préserver la ressource en eau (point de captage)
- Favoriser la préservation des continuités écologiques
- Favoriser la restauration des continuités écologiques dégradées
- Limiter les impacts liés à l'urbanisation actuelle et future dans les secteurs à enjeux



Vous souhaitez contribuer à l'élaboration du PLUi de Grand Besançon Métropole ?

À vous de jouer !

EN COURS



Réunions publiques

Pour échanger ensemble autour des défis de demain : **8 réunions publiques** seront organisées à l'automne 2023 au plus proche de chez vous :

31 octobre | Pelousey
3 novembre | Grandfontaine
4 novembre | Chalezeule
7 novembre | Fontain

8 novembre | Besançon
10 novembre | Besançon
17 novembre | Internet
20 novembre | Besançon

➔ Plus d'informations sur : plui.grandbesancon.fr

Une Participation en ligne

Rendez-vous sur plui.grandbesancon.fr et participez aux sondages et espaces de discussion



Recensement participatif

Contribuer au zonage du PLUi en identifiant les arbres d'intérêt et le petit patrimoine à préserver.

Registres de concertation

Des registres permettant le recueil de vos remarques et observations sur le PLUi en cours d'élaboration sont à votre disposition au siège de GBM, dans les 68 mairies et sur internet plui.grandbesancon.fr



Pour suivre l'actualité tout au long du projet :

➔ plui.grandbesancon.fr

2019-2022

Diagnostic stratégique :
dresser un état des lieux du territoire pour mieux comprendre les enjeux de demain

Prochaines étapes

2023

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

définir les grandes orientations de développement de notre territoire pour les 15 prochaines années

2024

Zonage et règlement :

fixer les règles communes pour la mise en oeuvre des projets et les adapter localement

2025

Arrêt du projet :

en conseil de communauté avant consultation des personnes publiques associées et enquête publique

FIN 2025

Approbation du PLUi :

le PLUi se substitue aux documents d'urbanisme communaux (PLU et Carte communale) et au règlement national d'urbanisme pour les communes sans document d'urbanisme